

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 juillet 2023, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absent :

M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2023-331

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Travaux publics — Paiement n° 4 — Gilles Audet Excavation inc. — Entretien et réparation de pavage 2022-2023 — APO-2022-025

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- Travaux publics — Octroi de contrats d'approvisionnement de camions légers — DP-2023-007 — Complément à la résolution 2023-294 du 6 juin 2023

Points modifiés :

- 7.7 Affaires juridiques et greffe — Vente du lot 6 417 535 — 9283-2187 Québec inc. — Parc industriel François-Leclerc Nord — Acte de rétrocession
- 7.8 Affaires juridiques et greffe — Cession à titre gratuit — Partie du lot 6 558 932 du cadastre du Québec — CPE Couri-Courette — Complément à la résolution 2023-276 du 6 juin 2023

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATIONS PUBLIQUES — URBANISME

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 3072, RUE BEAUPRÉ — RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE ET DE LA SUPERFICIE DE LA COUR ARRIÈRE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 3072, rue Beaupré.

2023-332

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 3072, RUE BEAUPRÉ — RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE ET DE LA SUPERFICIE DE LA COUR ARRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par Martine Paradis, copropriétaire, visant le 3072, rue Beaupré, connu et désigné comme étant les lots 2 812 968 et 2 812 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et situé dans la zone RA/C-5;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 juin 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue pour la demande de dérogations mineures du 3072, rue Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et le Service juridique et du greffe recommandent au conseil d'accepter la demande de dérogations mineures, à condition que le revêtement extérieur de l'agrandissement soit le même que celui actuellement présent sur la partie adjacente du bâtiment principal, soit un déclin horizontal de bois foncé, et que les fenêtres soient blanches comme les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 3072, rue Beaupré, connu et désigné comme étant les lots 2 812 968 et 2 812 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

du bâtiment principal dont la marge arrière serait de 4,61 m au lieu de 9 m et dont la superficie de la cour arrière équivaldrait à 29,4 % au lieu d'un minimum de 30 %, tel qu'exigé par l'article 4.3.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/C-5, le tout conformément au plan projet d'implantation préparé par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, daté du 5 juin 2023, minute 16465 et sous respect des conditions suivantes :

- que le revêtement extérieur de l'agrandissement soit le même que celui actuellement présent sur la partie adjacente du bâtiment principal, soit un déclin horizontal de bois foncé;
- que les fenêtres soient blanches comme les fenêtres existantes.

Ont voté pour : Mme Marie-Josée Tardif,
MM. Eric Fiset, Yannick LeBrasseur

Ont voté contre : Mme Chantal Brochu,
M. Jean Simard

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 109, RUE DES GRANDS-LACS — RÉDUCTION DE LA DISTANCE ENTRE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LES LIGNES AVANT AINSI QU'ENTRE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LE MUR AVANT DU BÂTIMENT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 109, rue des Grands-Lacs.

2023-333

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 109, RUE DES GRANDS-LACS — RÉDUCTION DE LA DISTANCE ENTRE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LES LIGNES AVANT AINSI QU'ENTRE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LE MUR AVANT DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par Christian Côté pour MEC Consultants inc., mandataire de EBM Laser inc., occupant de l'immeuble et société liée à 9156-8931 Québec inc., propriétaire de l'immeuble situé au 109, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 4 288 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dans la zone IA-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 juin 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 109, rue des Grands-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil d'autoriser la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 109, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 4 288 530, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont :

- la distance entre la ligne avant et l'aire de stationnement serait de 5,89 m au lieu de 8 m (face à la rue des Grands-Lacs), tel qu'exigé par l'article 3.7.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85*;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- la distance entre la ligne avant secondaire et l'aire de stationnement serait de 2,48 m au lieu de 8 m (face à la rue de Bordeaux), tel qu'exigé par l'article 4.3.3.3 du Règlement;
- la distance entre l'aire de stationnement et le mur avant du bâtiment principal serait de 1,2 m au lieu de 2 m sur une longueur d'environ 35 m, tel qu'exigé par l'article 4.3.3.3 du Règlement;

Le tout selon le document suivant :

- Plan projet d'implantation préparé par Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, minute 521, version 4, datée du 12 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-334

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 109, RUE DES GRANDS-LACS — AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES ALLÉES DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-330 du 27 août 2019, approuvant un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 109, rue des Grands-Lacs, et visant la mise aux normes de l'aménagement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de mise aux normes n'ont jamais été réalisés et qu'un nouveau projet d'aménagement des allées de circulation et de l'aire de stationnement, incluant un aménagement paysager, a été présenté;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-333, adoptée en date des présentes, autorisant la demande de dérogations mineures liée au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2019-330 du 27 août 2019;

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 109, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 4 288 530, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement des allées de circulation et de l'aire de stationnement incluant un aménagement paysager, selon le plan projet d'implantation préparé par Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, minute 521, version 4, datée du 12 mai 2023;

et sous le respect de la condition suivante :

- de réaliser et de maintenir un aménagement paysager dans la bande ceinturant le bâtiment, incluant notamment des arbustes dans la section ayant une profondeur de 2 m.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 21 juin au 4 juillet 2023 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2023-335

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 21 JUIN 2023 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 21 juin 2023.

2023-336

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 JUILLET 2023 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2023-375 Conclusion d'un contrat pour des travaux de rehaussement du système de gestion de la taxation municipale *Aurora-Taxation* (Dossier 87979)

AP2023-399 Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces — Lots 1, 5 à 11, 13, 15 et 17 (Appel d'offres public 87759)

AP2023-438 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'échafaudage — Projets industriels et valorisation et traitement des eaux (Appel d'offres public 87791)

AP2023-457 Adjudication de contrats pour des ententes de services professionnels en TI (Appel d'offres public 87194)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- AP2023-460** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de transformation numérique des services d'infrastructures technologiques (ITransfo) (Dossier 76204)
- AP2023-465** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et d'outillages pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 87813)
- AP2023-476** Entente entre la Ville de Québec et *Siemens Canada Limited*, relative à l'inspection et l'entretien préventif et correctif des systèmes d'incendie du Service du traitement des eaux et du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 87559)
- BE2023-069** Entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *SuperFrancoFête*, en 2023
- FN2023-039** Fermeture de règlements d'emprunt et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt — règlements d'emprunt d'agglomération pour des dépenses de nature mixte
- RH2023-672** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Carolyne Larouche (ID. 070765) à titre de directrice des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg
- RH2023-726** Régularisation de 11 postes temporaires en postes réguliers au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnelles et des professionnels de la Ville de Québec* relative à la régularisation de postes temporaires au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (13274, 13277, 13278, 13279, 13280, 13282, 13283, 13284, 13285, 13286, 13287)
- TI2023-005** Entente intermunicipale de 24 mois entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information
- AP2023-492** Adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires — Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (Appel d'offres public 87888)
- AP2023-493** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec — Contrats débutant en 2023 — Zones C0020, C0021, C0022, C0026 et C0310 (Appel d'offres public 86798)
- PA2023-121** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à la réalisation de travaux municipaux permettant de poursuivre le développement du secteur Est de Wendake
- RH2023-755** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Anne Mainguy (ID. 145372) à titre de trésorière et directrice du Service des finances
- RH2023-766** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantal Pineault (ID. 025543) à titre directrice associée du Service des finances

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AJ2023-029** Convention entre la Ville de Québec, la ministre des Transports et de la Mobilité durable et le *Réseau de transport de la Capitale* relative au *Processus d'acquisition en lien avec le projet Échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif — Reconstruction et aménagement — Phase 1 — Interconnexion*
- DE2023-311** Abrogation de la résolution CA-2021-0045 relative à la cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet — Arrondissement de La Cité-Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- PO2023-005** Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la ministre des Affaires municipales pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 911 et des centres secondaires d'appels d'urgence
- RH2023-677** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec — section locale 1638 (SCFP)* concernant des intérêts sur des cotisations versées aux caisses de retraite des employés du *Centre de récupération et de la Station de traitement des boues*
- RH2023-720** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Gaétan Marcotte (ID. 013912) à titre de directeur adjoint du Service de police (13668)
- AP2023-442** Entente entre la Ville de Québec et un fournisseur, pour les offres fonduagiques de solutions *IAAS, PAAS et SAAS* — Services de police (Dossier 87201)
- AP2023-447** Convention de recherche entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à un projet de recherche intitulé *Développement des bétons imperméables à ultra-hautes performances intégrant les cendres volantes du Complexe de valorisation énergétique* (Dossier 88214)
- AP2023-448** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces — Lot 16 (Appel d'offres public 87759)
- AP2023-471** Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, pour la reconstruction d'une structure d'étagement ferroviaire au croisement de la 18^e Rue, au point milliaire 14.61 de la subdivision *Bridge* du CN (Dossier 88282)
- DE2023-285** Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Quantino, accompagnement des entreprises en hautes technologies et mise en place d'un incubateur en sciences de la vie*
- DE2023-296** Entente entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Carrefour de l'eau — étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle d'expertise de calibre mondial dans le domaine de l'eau*
- DE2023-301** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2023*
- DE2023-303** Acquisition, à des fins municipales, d'immeubles situés en bordure de l'avenue du Lac Saint-Charles, connus et désignés comme étant les lots 1 025 864, 1 025 865, 1 240 788, 1 242 539, 4 471 052, 4 471 053 et 4 471 056 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et Ville de Lac-Delage
- DE2023-305** Entente entre la Ville de Québec et *Amec Usinage inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Rapatriement de production à haut volume à Québec*
- VC2023-003** Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération dédié aux opérations de déneigement

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- FN2023-037** Fermeture de règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt — règlements d'emprunt de compétence d'agglomération
- GA2023-006** Nomination de M^e Myriam Pellerin à titre d'assistante-greffière par intérim du 10 au 28 juillet 2023
- PA2023-022** Entente entre la Ville de Québec et *Vantage Data Centers Canada QC24, Limited Partnership*, relative à la réalisation de travaux relatifs au réseau d'égout et la permission d'occupation temporaire du domaine public — Arrondissement des Rivières — District électoral des Saules — Les Méandres
- PA2023-088** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard Raymond, entre la rue Yves-Prévost et la fin du tronçon réalisé, au sud de l'avenue Clémenceau, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2023-2024
- PA2023-089** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue des Érables dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024
- PA2023-094** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard du Loiret au volet 2 dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024
- PA2023-112** Approbation du *Règlement n° 379-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 866 à la zone C-V/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PA2023-113** Approbation du *Règlement n° 380-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 816 à la zone R-C/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PA2023-114** Assujettissement à un droit de préemption de 11 immeubles situés sur le territoire de la ville de Québec pour des fins de logement social et/ou abordable
- PA2023-116** Approbation de la résolution n° 141-23 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) — lot 6 123 996 (rue Yvon-Dolbec)*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PA2023-117** Entente relative au transfert d'énergie thermique excédentaire du Centre de glaces vers un projet de logement social situé au 939, avenue Roland-Beaudin (projet *L'Albédo*)
- SO2023-002** Renouvellement de mandats de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2023-072** Modifications aux règles portant sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Royal — Arrondissement de Beauport
- DE2023-100** Résiliation partielle d'une servitude réelle et perpétuelle sur un immeuble, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 3 816 844 et d'une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

et d'aménagement d'un trottoir et de plantation en faveur de la Ville, sur une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 dudit cadastre

- DE2023-240** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 2700, boulevard Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2023-262** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Laurier, établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement et constitution d'un droit d'usage aliénable en faveur de la Ville, sur des parties du lot 6 358 100 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2023-300** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2023*
- RH2023-680** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite*, R.A.V.Q. 1582, et dépôt du projet de règlement
- MR2023-010** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modernisation et d'aménagement des écocentres et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1588, et dépôt du projet de règlement
- MR2023-010** Appropriation de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- RH2023-681** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite*, R.A.V.Q. 1594, et dépôt du projet de règlement
- MR2023-011** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1586, et dépôt du projet de règlement
- MR2023-011** Appropriation de 840 400 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2023-110** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un stationnement public souterrain sur le site du 771, rue du Prince-Édouard dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1590, et dépôt du projet de règlement
- PA2023-110** Appropriation de 114 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2023-085** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1544
- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale*, R.A.V.Q. 1595

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière d'appui au développement économique, R.A.V.Q.1596*
- FN2023-020** *Règlement abrogeant le Règlement sur le Fonds environnemental, R.A.V.Q. 1597*
- FN2023-023** *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la pérennité et le développement des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques, R.A.V.Q. 1581*
- TM2023-173** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1587*
- FN2023-034** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants, R.A.V.Q. 1591*
- IN2023-006** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1592 — Appropriation de 492 100 \$ au fonds général de l'agglomération*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-337

CONSEIL — NOMINATIONS — TRÉSORIER ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE M^e Caroline Tremblay, Directrice générale, occupe la fonction de trésorière par intérim depuis le 2 août 2022, suivant la résolution 2022-351;

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Sylvain Duchesne, à titre de Directeur des Services administratifs et financiers, depuis le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 71 et 97 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), un trésorier est nommé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le départ annoncé de Mme Karine Naud qui occupe la fonction de trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Sylvain Duchesne, qui occupe la fonction de Directeur des Services administratifs et financiers, au poste de trésorier de la Ville, à compter du 10 juillet 2023;

DE nommer M^e Caroline Tremblay, qui occupe la fonction de Directrice générale, à titre de trésorière adjointe;

D'abroger, au 10 juillet 2023, la résolution 2022-351 du 2 août 2022.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-338

**DIRECTION GÉNÉRALE — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
AUTORISÉS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DES JARDINS DU**

**QUÉBEC ET D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ AU COMPTE ACCÈSD
AFFAIRES DESJARDINS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les représentants désignés de la Ville auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-067 du 22 février 2022 désignant M^e Caroline Tremblay, Directrice générale, administratrice principale du site AccèsD Affaires Desjardins pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner également M. Sylvain Duchesne, Directeur des Services administratifs et financiers, signataire autorisé pour le site AccèsD Affaires Desjardins pour le compte de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le Maire, M. Sylvain Juneau, la Directrice générale, M^e Caroline Tremblay, le Directeur des Services administratifs et financiers, M. Sylvain Duchesne, ainsi que la Greffière, M^e Marie-Josée Couture soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièces justificatives;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;

Les pouvoirs de ces représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux;

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

QUE M. Sylvain Duchesne exercera les pouvoirs de signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les Services de cartes Desjardins — marchands #799106, #799064, #369630, ainsi que tout autre marchand au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse;

QUE ces désignations soient effectives à compter de l'adoption de la présente résolution;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

DE transmettre la présente résolution à la Fédération des caisses Desjardins.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-339

**DIRECTION GÉNÉRALE — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
AUTORISÉ AUPRÈS DE CLICSÉQR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE M. Sylvain Duchesne, Directeur des Services administratifs et financiers, soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR — Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

D'autoriser M^e Caroline Tremblay, directrice générale, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-340

**DIRECTION GÉNÉRALE — DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CRÉDIT
— MODIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-069 datée du 22 février 2022 désignant M^e Caroline Tremblay comme personne désignée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner, en sus de M^e Caroline Tremblay, M. Sylvain Duchesne, Directeur des Services administratifs et financiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (« la Ville ») délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligation découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que de l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée : M. Sylvain Duchesne, Directeur des Services administratifs et financiers;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

DE transmettre la présente résolution à la Fédération des Caisses Desjardins;

D'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-341

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — VENTE DU LOT 6 416 791 — 100, RUE DE SYDNEY — 9429-9864 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — CESSIION DE PRIORITÉ DE RANG N° 6 EN FAVEUR DE LA CAISSE DESJARDINS DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à 9429-9864 Québec inc. le lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (ci-après « l'immeuble »), aux termes d'un acte de vente publié au registre foncier le 25 février 2022, sous le n° 27 048 684, et que cet acte de vente prévoit notamment un droit de préemption et un droit de résolution en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions 2022-075 (22 février 2022), 2022-611 (20 décembre 2022), 2023-117 (21 mars 2023), 2023-216 (2 mai 2023) et 2023-310 (20 juin 2023), la Ville a consenti des cessions de priorités en faveur de la Caisse Desjardins de Québec (ci-après la « Caisse ») pour des montants totalisant 1 398 388,10 \$;

CONSIDÉRANT l'hypothèque en faveur de la Caisse publiée au registre foncier le 24 novembre 2022, sous le n° 27 713 119 et grevant l'immeuble pour un montant de 3 000 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est en construction et que selon le permis de construction n° 2022-00251 émis en date du 31 octobre 2022, la superficie totale au sol sera de 903 m², ce qui représente approximativement 16 % de la superficie du terrain et respecte la superficie exigée prévue au contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à accorder à la Caisse une nouvelle cession de priorité, mais limitée au montant des avances effectivement décaissées par la Caisse selon les modalités prévues au projet de cession joint au sommaire et dans tous les cas, pour un montant maximum de 2 016 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession de priorité en faveur de la Caisse Desjardins de Québec relativement à l'hypothèque publiée au registre foncier contre le lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sous le n° 27 713 119, selon des modalités substantiellement conformes au projet d'acte joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-342

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — VENTE DU LOT 6 417 535 — 9283-2187 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — ACTE DE RÉTROCESSION

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2023-279 du 6 juin 2023, aux termes de laquelle il a été convenu d'exercer la clause résolutoire prévue à l'acte de vente du 18 mars 2021 du lot 6 417 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf à 9283-2187 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice de la clause résolutoire, l'acte de vente prévoit de verser à 9283-2187 Québec inc., ou à ses ayants droit, 90 % du prix de vente, soit 408 823,08 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé, le 8 juin 2023, un préavis de résolution de la vente, qu'il a été signifié à 9283-2187 Québec inc. le 9 juin 2023 et que le tout a été dûment publié sur le lot 6 417 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, le 12 juin 2023, sous le n° 28 078 092;

CONSIDÉRANT QUE 9283-2187 Québec inc. a fait part à la Ville de son intention de ne pas judiciairiser le dossier et consent à signer un acte de rétrocession pour le lot, et ce, à l'intérieur du délai proposé par la Ville, mais en demandant un remboursement de 95 % du prix de vente, soit 431 535,48 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties que le dossier se règle à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de rétrocession avec 9283-2187 Québec inc. pour le lot 6 417 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour un montant de 431 535,48 \$, représentant 95 % du montant du prix de vente initial, duquel pourront être diminuées par compensation les taxes dues et exigibles en date de l'acte de rétrocession à intervenir, étant entendu que toutes les taxes payées par 9283-2187 Québec inc. ne lui seront pas remboursées et que la Ville redevient propriétaire en date de l'acte de rétrocession;

Le tout étant conditionnel à ce que l'acte de rétrocession intervienne le 19 juillet 2023 au plus tard;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer tout acte requis au bureau de la publicité des droits pour donner plein effet à la présente et afin de radier les droits de la Ville éteints suite à la signature et à la publication au registre foncier de l'acte de rétrocession, dont la clause résolutoire et le préavis d'exercice;

D'autoriser un virement de 22 712,40 \$ du poste budgétaire 01-261-01-000 vers le poste budgétaire 03-310-00-000;

D'autoriser un virement de 22 712,40 \$ du budget de fonctionnement 03-310-00-000 vers le poste budgétaire 23-100-00-000;

DE puiser les fonds requis sur le poste d'investissement 23-100-00-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-343

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — CESSIION À TITRE GRATUIT — PARTIE DU LOT 6 558 932 DU CADASTRE DU QUÉBEC — CPE COURI-COURETTE — COMPLÉMENT À LA RÉOLUTION 2023-276 DU 6 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2023-276 du 6 juin 2023 aux termes de laquelle la Ville a accepté de céder à titre gratuit un terrain d'une superficie de 3 716 m², connu et désigné comme étant une partie du lot 6 558 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en faveur du CPE Couri-Courette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le CPE Couri-Courette ont apporté quelques modifications aux modalités de la promesse de cession à intervenir, dont :

- le délai pour débiter la construction sera de deux ans au lieu d'un an et celui pour terminer la construction sera de trois ans au lieu de deux ans;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- l'ajout d'une exception au droit de premier refus de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE maintenir toutes les autorisations prévues à la résolution 2023-276 du 6 juin 2023, en remplaçant le projet de promesse de cession auquel ladite résolution réfère par le projet de promesse de cession modifié, joint au sommaire;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer avec le CPE Couri-Courette une promesse de cession modifiée substantiellement conforme au projet joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-344

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — SERVITUDE DE DRAINAGE SUR LE LOT 2 813 907, SITUÉ SUR LE CHEMIN DU ROY

CONSIDÉRANT la présence d'un exutoire pluvial sur le lot 2 813 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé sur le chemin du Roy, permettant l'écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au fleuve;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de cet exutoire sont prévus en 2024 et qu'il est situé en partie sur un lot appartenant à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN);

CONSIDÉRANT la résolution 2023-278 du 6 juin 2023 autorisant l'établissement d'une servitude de drainage de cet exutoire pluvial sur les deux autres parties de terrain concernées, soit sur les lots 2 815 027 et 2 815 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter l'acte d'engagement à consentir une servitude de drainage signé le 15 juin 2023 par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) pour le lot 2 813 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et d'autoriser la greffière ou son remplaçant à signer son acceptation;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude de drainage réelle et perpétuelle notarié associé à l'acte d'engagement de servitude précité, selon des modalités substantiellement conformes à ce dernier et joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-345

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE — RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138 — APO-2023-054

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-054 relatif à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en évaluation immobilière aux fins d'acquisitions de propriétés et de servitudes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité administrative et technique, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels en évaluation immobilière aux fins d'acquisitions de propriétés et de servitudes, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-054, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lanthier, Gagné & associés inc., à compter de la date d'adjudication, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 19 juin 2023, pour un montant de 27 700,00 \$, plus taxes;

D'effectuer un virement budgétaire de 27 700,00 \$, plus taxes, du budget de fonctionnement vers le projet GTP-I-20-10;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-346

**TRÉSORERIE — ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC HYDRO-QUÉBEC
RELATIVEMENT AUX COÛTS DES TRAVAUX POUR LE 180, RUE DE
SYDNEY — REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une entente de contribution aux coûts des travaux pour le 180, rue de Sydney (ci-après « Entente ») est intervenue entre la Ville et Hydro-Québec le 2 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente prévoit que la Ville aura droit à un remboursement si, au cours des cinq années suivant la date de signature, une nouvelle installation est raccordée à la portion de ligne faisant l'objet de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE prendre acte du remboursement de la somme de 295 245,80 \$ fait à la Ville le 4 mai 2023 par Hydro-Québec dans le cadre de l'entente de contribution aux coûts des travaux pour le 180, rue de Sydney;

D'affecter le montant du remboursement sur le poste budgétaire 01-279-00-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-347

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire joint au sommaire;

D'autoriser un virement de 100 000,00 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-348

**URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE — 312, CHEMIN DE LA PLAGE-SAINT-LAURENT —
GESTION DES EAUX PLUVIALES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 312, chemin de la Plage-Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 2 813 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales en lien avec la construction d'un garage détaché et le réaménagement de l'aire de stationnement, le tout selon les documents suivants :

- Rapport de gestion des eaux de surface, comprenant les trois annexes, préparé par Audrey-Anne Paiement, CPI, et vérifié par Francis-Olivier Biron, ingénieur, pour la firme Cime, daté du 30 mai 2023, projet numéro 23-079;
- Plan projet d'implantation préparé par Michaël Vignola, arpenteur-géomètre, minute 692, daté du 12 avril 2023;

et sous le respect des conditions suivantes :

- planter et maintenir deux arbres d'un calibre minimum de 50 mm DHP dans la partie résiduelle de la zone de gazonnement existante (îlot central) ou dans la nouvelle zone de gazonnement, mais à l'extérieur des bassins de rétention;
- fournir au Service de l'urbanisme préalablement à l'émission du permis de construction, un rapport d'expertise géotechnique signé et scellé par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui atteste la stabilité du sol sur le terrain où doit avoir lieu l'intervention ainsi que sa capacité portante pour le projet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-349

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 278, ROUTE 138, LOCAL 231 — ENSEIGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 278, route 138, local 231, connu et désigné comme faisant partie du lot 4 285 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale, selon le Plan d'enseigne préparé par Justine Roy, chargée de projet pour Enseignes Simon, dossier Salon Le Host, en date du 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-350

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 124, RUE D'AMSTERDAM — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 124, rue d'Amsterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 504 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande d'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement des aires de stationnement, selon le plan d'architecture préparé par Roch Meilleur, architecte pour Resto Construction, projet Restogain, numéro de projet 2116 — Agrandissement centre distribution, révision 2, datée du 6 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-351

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 290, RUE DE BORDEAUX — CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 290, rue de Bordeaux, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 172 100 (lot projeté 6 527 721) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un nouveau bâtiment principal, selon les plans suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3 878, révision 5, datée du 22 juin 2023;
- Plan d'architecture préparé par Damien Laflamme, architecte, numéro de projet 23D26, révision 5, datée du 26 juin 2023;
- Vues 3-D préparées par Atelier D, architecture & design Laflamme, datées du 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-352

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 125, RUE DE NEW-YORK — CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 125, rue de New-York, connu et désigné comme étant le lot 4 964 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande de construction d'un bâtiment principal, selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3 926, révision 1, datée du 3 juillet 2023;
- Plan d'architecture préparé par Stéphane Vaillancourt-Lapointe, architecte pour Planitech Architectes, dossier 19-78, révision 4, datée du 27 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-353

TRAVAUX PUBLICS — DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS À L'ENCAN DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT l'inventaire d'équipements motorisés usagés et inutilisés de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder à la disposition des équipements à l'encan par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

D'autoriser la disposition des équipements remisés par la Ville, dont la liste est jointe au sommaire, à l'encan de Québec, du Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après « CAG »);

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant, à agir à titre de représentant de la Ville aux fins de la disposition d'équipements auprès du CAG et de l'autoriser à signer tout document requis relatif à cette disposition et à la vente de ces équipements.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-354

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037

CONSIDÉRANT la résolution 2022-446 du 4 octobre 2022 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles, avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme estimée à 1 000 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les factures émises par GFL Environmental inc., datées des 31 mai, 2 et 8 juin 2023, pour la collecte des matières résiduelles du mois de mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE divers manquements du fournisseur ont été observés concernant la collecte des matières résiduelles de mai 2023 et que pour 17 adresses, celui-ci n'a pas remédié à son défaut dans les délais prévus à l'article 3.5 du contrat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.13 du contrat, la Ville peut, en sus de ses autres droits et recours, appliquer des pénalités de 500,00 \$ par manquement lorsque le prestataire de services ne respecte pas l'une ou l'autre de ses obligations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appliquer une pénalité d'un montant de 8 500,00 \$ à GFL Environmental inc. en raison des divers manquements de mai 2023;

D'autoriser le paiement des factures n^{os} N20020033483, 20020032500 et 20020033600, datées des 31 mai, 2 et 8 juin 2023, d'un montant total de 107 998,63 \$, plus taxes, duquel sera soustraite la pénalité de 8 500,00 \$, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 46 880,15 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-10-446;
- 36 260,19 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-452-10-446;
- 1 734,14 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-20-446;
- 14 624,15 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-452-11-446.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-355

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS N^{OS} 7 ET 8 — CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE PIERRE- GEORGES-ROY — APO-2022-001

CONSIDÉRANT la résolution 2022-195 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour les travaux de réfection des infrastructures de

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

la rue Pierre-Georges-Roy, à Construction et Pavage Portneuf inc., appel d'offres n° APO-2022-001, pour une somme totale estimée à 2 755 570,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 97,4 % en date du 15 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX Innov., gestionnaire du projet, et le Service des travaux publics, recommandent de procéder au paiement des factures émises par Construction et Pavage Portneuf inc., datées des 15 et 21 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'en raison des branchements électriques non faits, il n'est pas possible à ce moment-ci de vérifier la conformité des lampadaires installés et qu'en conséquence, il n'est pas recommandé de payer les items d'éclairage et d'électricité des factures émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser partiellement le paiement du décompte n° 7, facture n° 096791 datée du 15 février 2023 en appliquant une retenue temporaire pour les items d'éclairage et d'électricité de 68 157,00 \$, plus taxes, pour un montant total à payer de 71 831,22 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, appel d'offres n° APO-2022-001;

D'autoriser partiellement le paiement du décompte n° 8, facture n° 096826, datée du 21 février 2023 en appliquant une retenue temporaire pour les items d'éclairage et d'électricité de 18 845,30 \$, plus taxes, pour un montant total à payer de 1 018,84 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, appel d'offres n° APO-2022-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-13.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-356

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 4 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE 2022-2023 — APO-2022-025

CONSIDÉRANT la résolution 2022-331 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat pour des travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023, à Gilles Audet Excavation inc., appel d'offres n° APO-2022-025, pour une somme de 885 467,01 \$, plus taxes,

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture datée du 31 mai 2023 émise par Gilles Audet Excavation inc., représentant le décompte des travaux de mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 9809, datée du 31 mai 2023, d'un montant de 74 032,79 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023;

D'autoriser un virement de 15 000,00 \$ du poste 01-261-01-000 au projet GTP-E-23-02;

DE puiser les fonds requis de la manière suivante :

- 24 058,35 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-320-10-521;
- 18 990,20 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- 4 850,52 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-521;
- 26 133,72 \$, plus taxes, sur le projet GTP-E-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-357

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 5 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE POUR L'ANNÉE 2023 — APO-2022-039

CONSIDÉRANT la résolution 2022-422 du 20 septembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023 à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2022-039, pour un montant estimé à 383 750,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Englobe Corp., datée du 9 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 127890, datée du 9 juin 2023, d'un montant de 25 785,00 \$, plus taxes, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023, appel d'offres n° APO-2022-039;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-358

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 1 — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE 2023 — APO-2023-034

CONSIDÉRANT la résolution 2023-234, du 2 mai 2023, relative à un contrat de construction pour les travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2023 à P.E. Pageau inc., appel d'offres n° APO-2023-034, pour une somme de 4 118 981,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Englobe Corp. et du Service des travaux publics de procéder au paiement du décompte n° 1 émis par P.E. Pageau inc. pour les travaux de pavage effectués entre le 15 mai et le 8 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 13562 et 13563, datées du 12 juin 2023, d'un montant total de 638 843,44 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc. pour le contrat de construction pour les travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2023, appel d'offres n° APO-2023-034;

DE puiser les fonds requis au paiement de la facture n° 13562 sur le projet GTP-I-23-01;

DE puiser les fonds requis au paiement de la facture n° 13563 sur le projet GTP-I-22-09.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-359

TRAVAUX PUBLICS — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE — 2022-2023 — PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES USAGERS DES TRANSPORTS ACTIFS — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2023, la Ville a reçu une lettre du sous-ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmant une aide financière d'un montant maximal de 184 778,00 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) — 2022-2023 (ci-après le « Programme ») pour le projet d'amélioration de la sécurité routière et des usagers des transports actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable et qu'elle s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) — 2022-2023 pour le projet d'amélioration de la sécurité routière et des usagers des transports actifs, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-360

TRAVAUX PUBLICS — ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 138 ENTRE LA RUE DU BROME ET LA MUNICIPALITÉ DE NEUVILLE — JUIN 2023 À MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route 138 situé entre la rue du Brome et la limite de la Ville de Neuville est sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu, ces dernières années, une entente avec la ministre de Transports pour le déneigement de ce tronçon;

CONSIDÉRANT QU'il convient de renouveler cette entente pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE conclure une entente du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026 avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (dossier n° 7186-20-4914) pour le déneigement par la Ville de la partie de la route 138 située entre la rue du Brome et la Ville de Neuville, en considération d'un montant approximatif de 52 090,00 \$ par année;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-361

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DE CAMIONS LÉGERS — DP-2023-007 — COMPLÉMENT À LA RÉOLUTION 2023-294 DU 6 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2023-294 du 6 juin 2023 relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement en camions légers à Germain Chevrolet GMC Buick inc., pour les lots 1, 3 et 5, et à JL Desjardins Chevrolet Buick Cadillac Lévis ltée, pour les lots 2 et 6, suivant la demande de prix n° DP-2023-007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer des contrats de gré à gré avec ces fournisseurs pour chacun des lots de camions leur étant octroyés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et la greffière, ou leur remplaçant, à signer les contrats de gré à gré à intervenir avec Germain Chevrolet GMC Buick inc. pour les lots 1, 3 et 5 et avec JL Desjardins Chevrolet Buick Cadillac Lévis ltée pour les lots 2 et 6, visant l'approvisionnement en camions légers, aux conditions et modalités prévues à la demande de prix n° DP-2023-007.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-362

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE D'EXCAVATION INTERCHANGEABLE — DP-2023-008

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2023-008, visant la conclusion d'un contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable;

CONSIDÉRANT QUE deux appels d'offres avaient été publiés antérieurement à la demande de prix et qu'aucune soumission n'avait été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule offre de prix, jugée conforme suivant l'analyse de la conformité technique et administrative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable, demande de prix n° DP-2023-008, à Service d'équipement GD inc., à compter de la date d'octroi, selon le prix unitaire de son offre, datée du 16 juin 2023, pour un montant de 56 667,00 \$, plus taxes;

DE financer cette acquisition au projet GTP-M-23-01 par un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 59 500,00 \$ pour une période de dix ans, remboursable annuellement en dix versements égaux de 5 950,00 \$ sans intérêt;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-363

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES — MARAIS ÉPURATEUR CONSTRUIT — SITE DE L'ARTIMON — APO-2023-039

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-039, relatif à un contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site de l'Artimon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de réfection d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales – Site de l'Artimon, appel d'offres n° APO-2023-039, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solutions hydriques QWATRO inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1726084, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 12 juin 2023, pour un montant de 369 187,00 \$, plus taxes;

DE financer ces travaux au projet GTP-I-21-03 par le budget de fonctionnement pour un montant de 152 576,00 \$ et par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024* (TECQ) pour un montant de 235 025,00 \$;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-364

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES — MARAIS ÉPURATEUR CONSTRUIT — SITE DU VERGER — APO-2023-040

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-040, relatif à un contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site du Verger;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales – Site du Verger, appel d'offres n° APO-2023-040, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solutions hydriques QWATRO inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1726086, selon les prix forfaitaires de sa soumission, datée du 21 juin 2023, pour un montant de 559 675,00 \$, plus taxes;

DE financer ces travaux au projet GTP-I-21-03 par un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 497 300,00 \$, pour une période de dix ans, remboursable annuellement en dix versements égaux de 49 730,00 \$, sans intérêt et par le budget de fonctionnement pour un montant de 90 300,00 \$;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-365

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE REMPLACEMENT D'UNE GLISSIÈRE DE

SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE ET POUR LA RÉALISATION DE RÉPARATIONS PONCTUELLES — APO-2023-045

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-045, relatif à un contrat de construction pour le remplacement d'une glissière de sécurité sur le chemin de la Butte et pour la réalisation de réparations ponctuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour le remplacement d'une glissière de sécurité sur le chemin de la Butte et pour la réalisation de réparations ponctuelles, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-045, à Les Glissières de sécurité JTD inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions sur invitation n° 1729563, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 14 juin 2023, pour une somme de 46 470,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-366

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MÉCANIQUES (ENTRETIEN, RÉPARATION ET FOURNITURE DE PIÈCES) POUR VÉHICULES ET MACHINERIE À MOTEUR DIESEL — APO-2023-046

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-046, relatif à un contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie à moteur Diesel, d'une durée de 24 mois ou jusqu'à ce que les quantités maximales soient atteintes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie à moteur Diesel, appel d'offres n° APO-2023-046, à ADF Diesel Québec, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1728196, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 13 juin 2023, pour un montant estimé à 116 900,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires 02-320-10-649, 02-330-10-526, 02-320-10-525 et 02-320-10-526.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-367

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MÉCANIQUES (ENTRETIEN, RÉPARATION ET FOURNITURE DE PIÈCES) POUR VÉHICULES ET MACHINERIE DE MARQUE CATERPILLAR — APO-2023-047

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-047 relatif à un contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie de marque Caterpillar, d'une durée de 24 mois ou jusqu'à ce que les quantités maximales soient atteintes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission, et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de services mécaniques (entretien, réparation et fourniture de pièces) pour véhicules et machinerie de marque Caterpillar, appel d'offres n° APO-2023-047 à Toromont Cat, une division d'Industries Toromont Ltée, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1728198, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 9 juin 2023, pour un montant estimé à 123 940,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires 02-320-10-649, 02-330-10-526, 02-320-10-525 et 02-320-10-526.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-368

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SCHELLEMENT DE FISSURES SUR PAVAGE — SECTEURS MULTIPLES — APO-2023-048

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-048 relatif à un contrat de scellement de fissures sur pavage, dans plusieurs secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de scellement de fissures sur pavage, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-048, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Scellements J.F. inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions sur invitation n° 1728204, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 14 juin 2023, pour un montant estimé à 29 000,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-369

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UNE FAUCHEUSE LONGUE PORTÉE POUR CHARGEUR SUR ROUES — APO-2023-051

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-051, relatif à un contrat d'approvisionnement pour une faucheuse longue portée pour chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission, et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour une faucheuse longue portée pour chargeur sur roues, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-051, à Usinage Xpress de Beauce inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions sur invitation n° 1731402, selon le prix unitaire de sa soumission, datée du 14 juin 2023, pour un montant de 38 247,50 \$, plus taxes;

D'effectuer un virement de 38 247,50 \$, plus taxes, du budget de fonctionnement vers le projet GTP-M-23-01;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-370

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉCUREUSE À CONDUCTEUR PORTÉ — APO-2023-052

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-052, relatif à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une récureuse à conducteur porté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une récureuse à conducteur porté, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-052, au plus bas soumissionnaire conforme, soit V-TO inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions sur invitation n° 1731473, selon le prix unitaire de sa soumission, datée du 15 juin 2023, pour un montant de 17 894,00 \$, plus taxes;

D'effectuer un virement de 17 894,00 \$, plus taxes, du budget de fonctionnement vers le projet GTP-M-23-01;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-371

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — MEUNIER GPR INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES SUR DEUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX — APO-2022-006

CONSIDÉRANT la résolution 2022-172 du 19 avril 2022 relative à l'adjudication d'un contrat à Meunier GPR inc., pour un contrat de construction pour le remplacement de portes et fenêtres sur deux bâtiments municipaux, soit le centre Delphis-Marois et le centre sociorécréatif Les Bocages, appel d'offres n° APO-2022-006, pour un montant de 366 050,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont achevés sur les deux sites;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ainsi que du gestionnaire du projet, Groupe d'Artech inc., d'accepter la réception provisoire des travaux, et de procéder à la libération de 50 % de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux découlant de l'appel d'offres n° APO-2022-006, conformément aux certificats d'achèvement substantiels datés du 19 juin 2023, émis par Groupe d'Artech inc., et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à signer, pour et au nom de la Ville, tout document à cette fin;

D'autoriser le paiement de 50 % des factures n^{os} 003330 et 003331, datées du 16 février 2023, représentant la libération de 50 % de la retenue contractuelle, pour un montant total de 18 137,57 \$, plus taxes, à Meunier GPR inc. pour le contrat de construction découlant de l'appel d'offres n° APO-2022-006;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-372

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE EXTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — APO-2022-045

CONSIDÉRANT la résolution 2023-075 du 7 février 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2022-045, pour un montant de 1 911 313,32 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations de BC2, et de son sous-traitant LGT, et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement du décompte n° 3, émis par Groupe Relief inc. le 20 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 4803, 4805, 4807 et 4809, datées du 20 juin 2023, d'un montant de 423 683,90 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le contrat de construction pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-045;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-21-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-373

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — CONSTRUCTION DANIEL EMOND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES L'ILLUSION AU CENTRE SOCIORÉCRÉATIF LES BOCAGES — APO-2023-005

CONSIDÉRANT la résolution 2023-211 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour le réaménagement de la Maison des jeunes L'illusion au Centre sociorécréatif Les Bocages, appel d'offres n° APO-2023-005, à Construction Daniel Emond inc., pour un montant de 367 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du gestionnaire de projet, Agence Spatiale inc., et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, de procéder au premier décompte émis par Construction Daniel Emond inc., pour les travaux effectués du 1^{er} mai au 15 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 6128, datée du 15 juin 2023, d'un montant de 102 250,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Daniel Emond inc., pour le contrat de construction pour le réaménagement de la Maison des jeunes L'illusion au Centre sociorécréatif Les Bocages, appel d'offres n° APO-2023-005;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-22-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-374

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — APPEL D'OFFRES #CHI20242025, ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables :

- Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac
- Chlore gazeux 907,2 kg et 68 kg
- Hydroxyde de sodium en contenant et en vrac
- Silicate de sodium N en vrac, en tote de 1000, ou baril de 200 kg.liq.
- Sulfate d'aluminium
- Sulfate ferrique

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-375

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-021, relatif à un contrat de services techniques pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis pour certains items au bordereau sont beaucoup plus élevés que les estimations et que l'adjudication du contrat dans son ensemble ferait en sorte d'excéder le budget de la Ville;

CONSIDÉRANT la clause 2.25 du devis stipulant qu'à sa seule discrétion, la Ville peut adjudger le contrat en tout ou en partie, notamment lorsque les prix des soumissions reçues excèdent son budget ou ses estimations;

CONSIDÉRANT la clause 2.27 du devis, prévoyant la possibilité pour la Ville de retirer certains items ou de diminuer leur quantité à condition que cela n'ait pas pour effet de modifier le rang des soumissionnaires ou d'avantager un soumissionnaire d'une quelconque façon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjudger le contrat de services techniques pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de Ville, à Biothec Foresterie inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1726091, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 1^{er} juin 2023, en retirant les items 1.1, 2.10., 3.1 à 3.9. du Bordereau de prix N°1 *Travaux d'arboriculture*, ainsi que les items du Bordereau de prix N° 2 *Travaux sur demande*, pour un montant total estimé à 102 100,00 \$, plus taxes, pour une durée d'un an, à compter de la date d'adjudication ou avant cette date si la somme totale révisée du contrat est atteinte, selon la première éventualité;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-376

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ PRINCIPALE DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION — APO-2023-056

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2023-056, relatif à un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation d'une unité principale de ventilation et de climatisation pour la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation d'une unité principale de ventilation et de climatisation, appel d'offres n° APO-2023-056, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9277-7648 Québec inc. (Réfrigération AC/SC), à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions sur invitation n° 1732755, selon le prix forfaitaire de sa soumission, datée du 9 juin 2023, pour un montant de 39 362,00 \$, plus taxes;

D'effectuer un virement de 39 362,00 \$, plus taxes, du budget de fonctionnement vers le projet BA-B-23-02.;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-377

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-001 relatif à un contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Durand inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1689069, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 17 avril 2023, pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

DE financer le contrat de construction au projet BA-B-21-02 par :

- la subvention du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) au montant de 8 450 000,00 \$;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 (SUITE)

- un montant de 1 795 977,00 \$ provenant du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);
- un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 4 000 000,00 \$, pour une période de dix ans, remboursable annuellement en dix versements égaux de 400 000,00 \$, sans intérêt;
- un montant au surplus non affecté de 4 299 673,00 \$;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-378

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE — ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET CONTRATS D'EXÉCUTION DE MAQUETTE D'ŒUVRE D'ART DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à une subvention gouvernementale du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) :

CONSIDÉRANT QU'en raison de la subvention à recevoir, le projet est assujéti à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* et qu'une œuvre d'art devra y être intégrée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications est impliqué dans l'application de la Politique, notamment par la mise en place d'un comité ad hoc;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a fait une présélection des artistes pouvant proposer l'œuvre d'art, conformément à l'article 20 de la Politique;

CONSIDÉRANT QUE les trois artistes présélectionnés devront respecter certaines obligations en vue de présenter une maquette le 15 novembre 2023 au comité ad hoc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, ou son remplaçant, à signer l'entente avec le ministre de la Culture et des Communications relative à l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, substantiellement conforme au projet joint au sommaire, prévoyant le paiement de 18 700,00 \$, taxes incluses, afin de rembourser les frais administratifs encourus par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'application de la Politique;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer les contrats de services d'exécution de maquette substantiellement conformes aux projets joints au sommaire, avec les trois artistes présélectionnés, soit Mmes Danielle April et Luce Pelletier et M. Laurent Gagnon, pour un montant de 6 000,00 \$, taxes incluses, par artiste;

D'autoriser un virement budgétaire de 36 700,00 \$ du surplus affecté vers le projet BA-B-21-02;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-379

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2023-712
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2023-712 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2023-380

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2023-713
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA
PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMANES**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2023-713 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

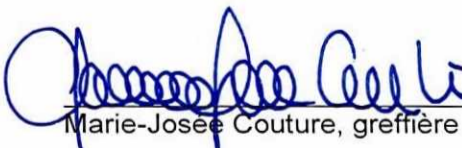
SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 55.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière